

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 53 Subvention à l'association La Nuit comme en plein Jour (17e).

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association La Nuit comme en plein Jour, sise 52, rue des Batignolles, 75017 Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 9.000 euros dont 4.000 euros sur proposition de la Mairie du 17e est attribuée à l'association La Nuit comme en plein Jour, sise 52, rue des Batignolles, 75017 Paris, pour le festival Les Rencontres de la Nuit 2012, qui se tiendra du 9 au 12 mai 2012 dans le 17e. X04087, SIMPA 30901, 2012_03098.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 9.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.